Agenda fiscal : tableau des déclarations à souscrire en janvier 1939

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **18 (1938)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AGENDA FISCAL

Tableau des déclarations à souscrire en Janvier 1939

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 10..	Versement des cotisations du quatrième trimestre 1938 et dépôt des feuillets individuels des assurés avec un bordereau récapitulatif (formalités identiques pour les salariés âgés de plus de 60 ans). Versement des cotisations des salariés congédiés ou partis au cours du mois de décembre et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Service des Assurances Sociales
Du 1er au 10..	Pour les entreprises occupant plus de 100 salariés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Paiement des cotisations de décembre par le versement des cotisations du quatrième trimestre 1938.	Service des Assurances Sociales
Du 1er au 10..	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel. Paiement de cet acompte.	Service des Assurances Sociales
Du 1er au 10..	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 10..	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions Indirectes. Bureau du Chif. d'Af.
Du 1er au 10..	Pour les loueurs de bureaux meublés. dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location	Perception
Du 1er au 10..	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débirentiers, etc., du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du 1er au 15..	Déclaration des pensionnés de guerre et accidentés du travail occupés au cours de 1938 (concerne les entreprises industrielles et commerciales occupant plus de 10 salariés âgés de plus de 18 ans et les exploitations agricoles et forestières en employant plus de 15).	Préfet (A Paris, Office départemental de placement).
Du 1er au 15..	Déclaration des voitures, chevaux, mules et mulets et des chiens. Il n'y a pas lieu de souscrire cette déclaration lorsque aucun changement n'est intervenu depuis la dernière déclaration.	Mairie

(1) Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 10 au 15..	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc.)	Recette de l'Enregistrement
Du 1er au 20..	Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en décembre par : 1° Les Compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transports ; 2° Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles ; 3° Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 20..	Déclaration trimestrielle pour la liquidation des taxes dues par les sociétés (timbre transmission, transfert, impôt sur le revenu ; intérêts d'emprunts et obligation dividendes ; intérêts de parts, prime de remboursement, rénumérations des administrateurs).	Recette de l'Enregistrement
Du 1er au 30..	Déclaration relative à la taxe annuelle sur les bénéfices non distribués par les sociétés par actions et les sociétés à responsabilité limitée ayant pris en décembre la décision approuvant les comptes de l'exercice clos en 1937 et fixant la répartition des bénéfices.	Contrôleur des Contributions directes.
Du 1er au 25..	Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions Indirectes (à Paris Bureau du Chiffre d'Affaires).
Du 1er au 31..	Déclaration des instruments de musique à claviers, des domestiques, précepteurs, préceptrices et gouvernantes. (Il est inutile de souscrire cette déclaration, s'il n'y a pas eu de changement depuis la dernière déclaration.)	Mairie
Du 1er au 31..	Déclaration en vue de l'établissement de la taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion.	Mairie
Du 1er au 31..	Déclaration des employeurs et chefs d'entreprise. Déclaration des débirentiers.	Contrôleur des Contributions directes.
Du 1er au 31..	Paiement de la fraction mensuelle échue des impôts directs mis en recouvrement pendant l'année courante.	Recette Perception
Du 25 au 31..	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc.).	Recette de l'Enregistrement
Du 1er au 31..	Versement des sommes, coupons, titres et toutes valeurs atteints par la prescription.	Recette de l'Enregistrement

Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision.